



Quel risque j'ai a ne pas respecter le preavis ?

Par **Audrey33**, le **18/06/2011** à **16:18**

Bonjour, actuellement en CDI depuis le 9 décembre 2009 a temps complet , j'ai l'opportunité d'être embaucher pour un meilleur poste sauf que sa serait dans 10 jours donc vis a vis de la loi qu'es ce que je peux faire pour que mon employeur actuel ne me mette pas au prud'homme??

J'espere que vous pourrez m'aider dans ma demarche

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **18/06/2011** à **17:07**

Bonjour Audrey,

Vous pouvez demander à votre employeur son accord pour vous libérer sans effectuer la totalité de votre préavis, mais rien ne l'y oblige.

Si vous passez outre, l'employeur peut saisir le Conseil de Prud'hommes pour demander des dommages-intérêts pour le préjudice qu'il aurait subi.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET